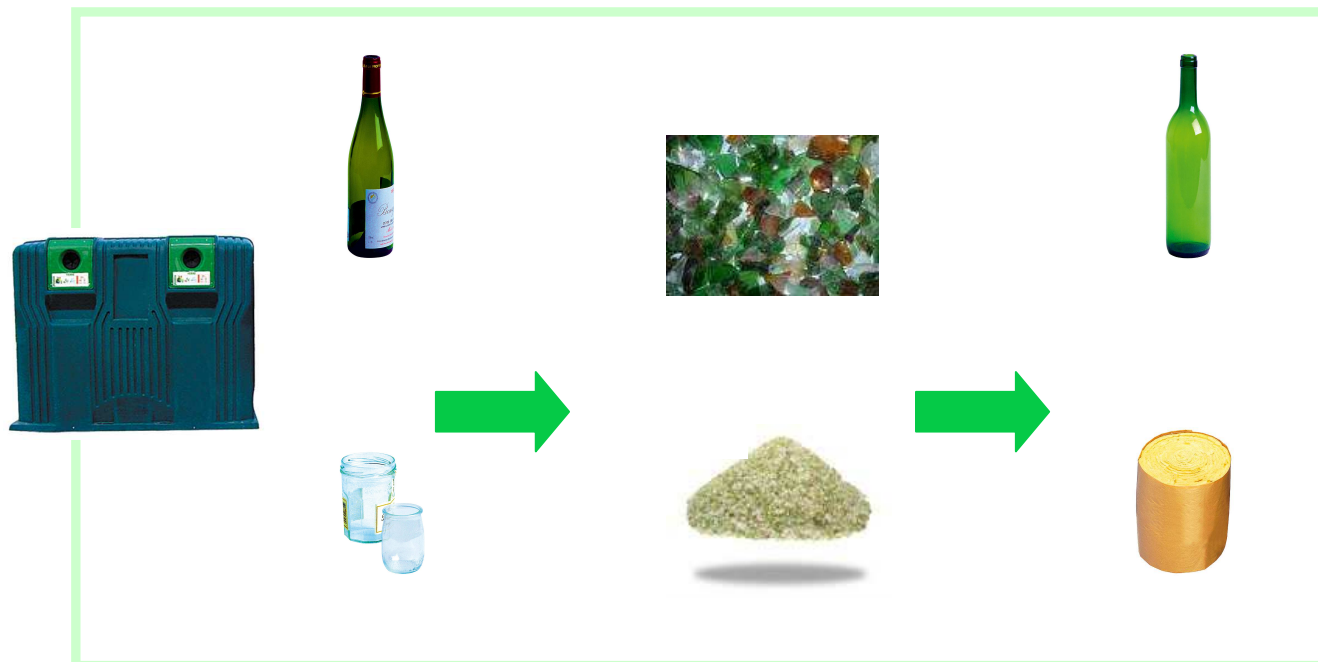


FICHE THEMATIQUE RECYCLAGE DU VERRE



Le verre est collecté dans les **colonnes ou bacs verts** puis envoyé dans les **usines de recyclage** où il est broyé, puis transformé en calcin. Il est ensuite chauffé à très haute température avant d'être moulé pour faire de **nouvelles bouteilles**.

Le verre collecté sur le territoire de la Communauté du Pays d' Aix est envoyé à l'usine de recyclage de **OI Manufacturing** à Béziers (34).

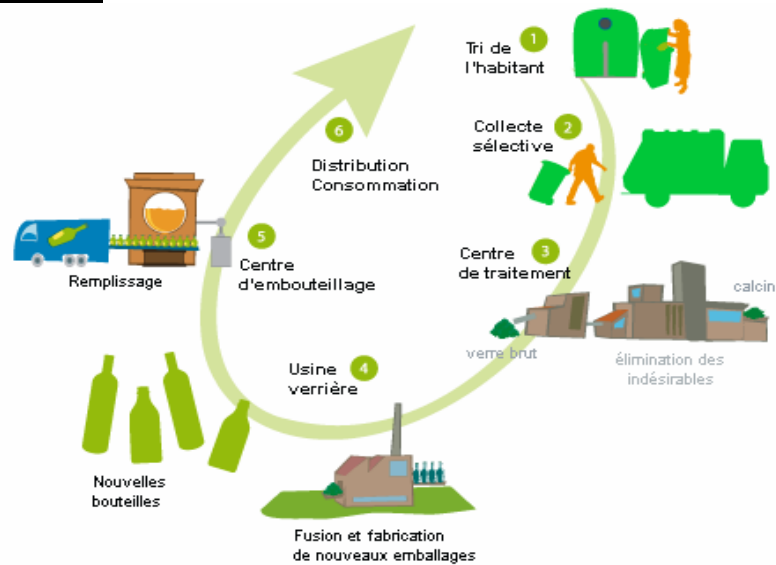
En 2008 sur le territoire de la Communauté du Pays d' Aix, **6 599 tonnes de verre ont été collectées** (soit plus de **4% d'augmentation** par rapport à 2007), dont **6 851 tonnes** ont été recyclées.

Cela a permis de réaliser une économie de **4 521 tonnes de sable** et la fabrication de plus de **19 millions de nouvelles bouteilles !**

Récupéré dans des conteneurs spécifiques **dès les années 70**, le verre est un matériau recyclé depuis de nombreuses années. Avec la mise en place des collectes sélectives multi-matériaux, les performances de tri dans les collectivités locales ont été plus que doublées.

Aujourd'hui, grâce aux efforts des habitants, plus d'une bouteille sur deux est recyclée.

Le cycle du verre :



Le verre collecté doit subir un premier tri manuel, puis plusieurs tris automatiques destinés à le débarrasser de ses impuretés.

Un suivi qualité rigoureux est nécessaire afin de ne pas endommager les fours ou fragiliser les bouteilles fabriquées.

Les produits recyclés

Le verre se recycle à l'infini. La collecte de verre de différentes couleurs est broyée en « calcin ». Ce calcin permet la fabrication de nouvelles bouteilles de couleur. S'il est « surtrié » (tri par couleur dans un centre spécialisé), il pourra même donner des bouteilles incolores.



Les « indésirables » pour le recyclage

Le **verre culinaire et la vaisselle en verre** ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers.

Quant à **la porcelaine, la faïence et la céramique**, ce sont des matières infusibles qui rendent le calcin inutilisable. Elles forment des inclusions qui viennent fragiliser la bouteille.

Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet. **Les couvercles en métal peuvent être déposés dans les bacs jaunes.**



La ligue contre le cancer

Depuis 2002, la Communauté du Pays d'Aix associe tri sélectif et action caritative, en donnant **3,05 euros** à la **Ligue contre le cancer** pour chaque **tonne de verre collectée et recyclée**.

En **2008**, grâce à votre geste, la contribution communautaire s'élevait à **19 646 euros**.

Les fonds ainsi récoltés sont destinés à l'aide à la recherche, à la prévention et au dépistage ainsi qu'à l'aide aux malades.

Lien utile : <http://www.ecoemballages.fr> ou <http://www.verre-avenir.fr/>